

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2007

RATIFICATION ORDONNANCE 2007-329 CODE DU TRAVAIL - (n° 190)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 19**

présenté par
Mme Irles, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

Après l'alinéa 179 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« 14°*bis* A Dans l'article L. 6222-21, la référence : "L. 6222-39" est remplacée par la référence : "L. 6222-20" ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle (référence erronée).